

Processus d'évaluation des formations Vague D : campagne d'évaluation 2017-2018

Ce document décrit l'évaluation des offres des établissements et sites pour les formations de niveaux licence et master, typiquement les mentions de licence, licence professionnelle et master, ainsi que les formations conférant un grade de licence ou de master à leurs diplômés.

Dans un contexte d'émergence des regroupements d'établissements et d'autonomie accrue de ces institutions, le processus d'évaluation des offres de formations est modifié. Il vise 3 objectifs :

1. Une simplification de l'évaluation de chaque formation au profit d'un regard plus appuyé sur des champs de formations.
2. Une simplification du dispositif global d'évaluation permettant une accréditation des établissements sur leurs offres de formation.
3. Une intégration dans l'évaluation des coordinations territoriales, par la compréhension en amont des attentes des institutions en matière de formations, et par une participation en aval aux analyses globales (gouvernance, recherche, formation) des établissements et regroupements.

Le processus rénové conforte les aspects fondamentaux de l'évaluation des formations par le HCERES, à savoir l'importance de l'autoévaluation, l'évaluation par les pairs et l'aide au pilotage des établissements.

Les champs de formations

Un champ de formations est un ensemble cohérent de formations jouant un rôle d'affichage stratégique pour le(s) établissement(s) d'un site. Un champ n'est pas obligatoirement le reflet direct de l'organisation interne des établissements en composantes et/ou départements, ni n'est cloisonné aux disciplines traditionnelles ; il représente une volonté institutionnelle et stratégique de structuration et de présentation du potentiel des établissements en matière de formations. Un champ peut être présenté par un seul établissement, co-présenté par plusieurs établissements, ou encore présenté au niveau du site. Un champ doit être compris de manière extensive, c'est-à-dire décrivant toutes les formations et diplômes (évalués ou non par le HCERES) qui participent à l'émergence de l'axe stratégique qui lui correspond. La structuration des offres de formation en champs de formations est définie par le ou les établissements, à leur convenance, en amont de la période d'évaluation et constitue le grain de l'évaluation pour l'instruction de l'accréditation.

L'évaluation d'un site en matière de formation se déroule en 2 phases :

1. Phase d'évaluation du bilan des établissements du site sur la base d'une présentation des formations en champs de formations (appelés « champs bilan »). Cette phase s'appuie fortement sur l'autoévaluation mise en place dans les établissements. Il s'agit ici d'une évaluation ex-post de l'offre de formation de la dernière période, assortie de recommandations et d'alertes.
2. Phase d'analyse du projet d'architecture de l'offre de formation pour la prochaine période, elle aussi structurée en champs de formations. Cette phase est une phase d'évaluation à « gros grain », c'est à dire sur la base de « champs projet ». Cette phase ne revient pas sur les maquettes des formations, mais analyse le projet de composition et de structuration de la nouvelle offre de formation. Le retour de cette phase est la base du dialogue DGESIP/établissements pour l'accréditation.

Pendant la phase d'évaluation d'un projet d'offre de formation, une ou plusieurs visites sur site sont organisées. Les visites sont organisées par grands domaines et concernent chacune l'ensemble des champs du domaine visé. Le nombre de visites est adapté à la dimension disciplinaire des établissements et à leur taille. Le nombre et le périmètre des visites peuvent également dépendre des attentes du ou des établissements qui auront été précisées dans une phase amont du processus.

Pour chaque champ de formations un comité d'experts est en charge de l'évaluation, des visites éventuelles et de la production des rapports. Ce comité est composé de pairs dont un étudiant et un représentant du monde socioéconomique. Des synthèses de la campagne d'évaluation sont produites pour participer à l'évaluation intégrée des sites.

Le référentiel de l'évaluation externe des formations et celui de l'évaluation externe des champs forment l'ossature du dispositif. Ils explicitent les objectifs que doivent se doter les entités évaluées, les actions à mener, ainsi que, en toute transparence, les critères utilisés par les experts.